L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, et broderies.

Par G. de Fériet & Co., au No de la rue du Canal, installations, comptoirs, etc.

Par A Gerard,—aux écuries du Phœnix, rue des Champs Elysées, chevaux, mules, wagons, etc.

SPECTACLES.

Mercredi 18 novembre 1874.

ACADÉMIE. — The Cut Glove, drame.
VARIÉTÉS — A midi et le soir, Clancarty.
GLOBE — Rosedale or the Rifle Ball, drame.
ST. CHARLES — Les Majolons.

Travail préparatoire.

Quelles que soient la mauvaise volonté et la lenteur que mettent les membres du Bureau des retours à procéder au dépouillement des rapports d'élection, il faudra pourtant bien qu'il aboutissent à une proclamation officielle des résultats. En dépit de toutes les fraudes commises ou tentées, il sera impossible aux radicaux de supprimer la majorité démocratique de la ville qui est de plus de 12,000 voix, ni de détruire la majorité conservatrice dans la chambre des représentants. L'objet de leurs manœuvres est de faire déclarer adoptés les amendements constitutionnels, et de changer un certain nombre de résultats dans plusieurs paroisses, de façon à pouvoir déclarer plus deux de leurs candidats au Congrès. Par ce moyen, ils feraient peut-être aussi ressortir une petite majorité pour Dubuclet et ils auraient quelques représentants de plus à la Chambre.

Laissant de côté les luttes qui vont s'engager devant le Bureau des retours entre les radicaux et les démocrates et sachant que ces derniers sont représentés par des défenseurs zélés et énergiques, les administrateurs et les représentants élus du parti démocrate-conservateur doivent se préoccuper, dès-à-présent, de la situation en présence de laquelle ils vont se trouver à leur entrée en fonctions et se mettre de suite à l'œuvre pour étudier les moyens propres à surmonter toutes les difficultés de cette situation.

Il y a un travail préparatoire très important à faire si l'on veut arriver à une prompte solution et à un soulagement immédiat.

La population compte énormément sur les mandataires qu'elle a choisis, elle a confiance en leur intégrité en leur dévouement. Il reste à ceux-ci à prouver qu'ils sont dignes de cette confiance sous ce double rapport et aussi sous le rapport de la capacité et de la fermeté.

Le maire et les administrateurs nouvellement élus, ont déjà pris connaissance de la situation financière de la ville et ils ont pu se convaincre que les embarras de cette situation n'ont pas été exagérés. Ils comprendront, nous en sommes convaincu, qu'il y a lieu d'appliquer la règle "aux cas désespérés les remèdes héroïques."

Un membre de l'administration actuelle de la ville a dit que, si l'on était forcé de faire face aux nécessités du budget de 1875, tel qu'il a dû être dressé sous les prescriptions des diverses lois en vigueur, ce ne serait pas trop d'une taxe de ville de quatre pour cent. Il ne viendra à la pensée d'aucun des nouveaux élus, que ce soit dans une augmentation des taxes, qu'il faille chercher une solution au problème, car ce problème a deux faces et celle qui doit le plus préoccuper les mandataires du peuple c'est le soulagement des contribuables. C'est, en effet, dans ce but qu'ils ont été choisis et c'est là la mission qu'ils ont à remplir. En plaidant l'intérêt des contribuables, nous défendons aussi l'intérêt de tous ceux qui travaillent. Il y a 10,000 maisons à la Nouvelle-Orléans qui ont besoin d'être réparées et repeintes, et une réduction de la taxe peut seule permettre aux propriétaires d'entreprendre des travaux qui donneront de l'ouvrage à des milliers d'hommes inoccupés et du pain à leurs familles.

L'administration municipale la meilleure aurait beau être disposée à apporter la plus stricte économie dans les dépenses, qu'elle serait impuissante à réaliser aucune réforme capitale si elle restait soumise aux lois actuelles.

Les nouveaux élus doivent donc se mettre immédiatement à l'œuvre, de concert avec les sénateurs et les représentants de la ville, pour préparer des bills qui, ayant déjà l'approbation de la délégation locale, pourront être passés dans les premiers jours de la session par la Législature. Ces bills doivent embrasser la révision de la législation passée et l'adoption des nouvelles dispositions que requiert la situation.

Le même travail préparatoire doit être fait pour la législation qui concerne l'Etat, soit par le caucus des sénateurs et des représentant-conservateurs, soit par un comité spécial auquel on adjoindrait quelques jurisconsultes éminents.

Le travail de révision de la législation radicale est à lui seul une tâche herculéenne, et il serait excessivement utile qu'il fût fait à l'avance, afin de faciliter l'adoption des mesures de réforme par la Législature.

Nous aurons occasion d'ici au mois de janvier, de traiter les principaux sujets qui doivent attirer l'attention de nos législateurs. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de suggérer un moyen d'apporter un soulagement immédiat au fardeau qui écrase la population de notre malheureux Etat et de créer une confiance qui redonnera un essor subit aux affaires et à l'esprit d'entreprise.

Ce moyen ce serait une loi très courte qui porterait que toutes les taxes d'Etat, pour quelque objet que ce soit, sont limitées au maximum de un pour cent, toutes les taxes de paroisse au maximum de un pour cent, et toutes les taxes de la ville de la Nouvelle-Orléans au maximum de un et demi pour cent, le tout sur la valeur *réelle* des propriétés et non plus sur un assessement arbitraire. Les moyens d'obtenir un assessement équitable seraient indiqués dans une autre loi qui statuerait sur un mécanisme unique pour l'assessement et la perception des impôts d'Etat, de paroisse et de municipalité.

L'adoption d'une loi comme celle que nous venons d'indiquer qui réduirait à deux et demi au maximum les taxes de tout genre pour la Nouvelle-Orléans et à deux pour cent au maximum celle affectant le reste de l'Etat, aurait un effet magique pour le rétablissement de la confiance et la reprise du travail.

Une clause à ajouter à la loi porterait que le premier objet de tout impôt étant de faire fonctionner le gouvernement, il sera d'abord prélevé sur les recettes provenant des taxes, de quoi subvenir aux dépenses de ce fonctionnement. Le surplus seulement serait appliqué à la liquidation des dettes légitimes dans l'ordre qui serait prescrit.

Nous faisons, dira-t-on, bon marché de l'intérêt des créanciers. Nous répondrons que quand un particulier est ruiné, il est de l'intérêt des créanciers de lui laisser les moyens de recommencer à travailler. Tel est le cas pour la Louisiane et la Nouvelle-Orléans. Il faut d'abord sauver le corps social et lui laisser les moyens de se relever de la ruine. Plus tard, on verra suivant les ressources qui se développeront, à traiter équitablement avec les créanciers légitimes.

—Un voyageur qui revient du *Darfour*—c'est bien loin!—en rapporte un curieux autographe:

Au Sultan du Dârfour, 12 messidor an VII. Au nom de Dieu clément et miséricordieux, il n'y a d'autre Dieu que Dieu! Au Sultan du Dârfour Abd-el-Rahmân. J'ai reçu votre lettre; j'en ai compris le contenu; lorsque votre karavane est arrivée j'étais absent, ayant été en Syrie pour punir et détruire nos ennemis. Je vous prie de m'envoyer par la première karavane deux mille esclaves noirs ayant plus de seize ans, forts et vigoureux; je les achèterai pour mon compte. Ordonnez à votre karavane de venir de suite de ne pas s'arrêter en route; je donne des ordres pour qu'elle soit protégée partout.

Le général en chef: BONAPARTE.

La Perte de l'Empire.

A des époques presque périodiques, des catastrophes qui causent la mort de nombreuses victimes, viennent jeter une émotion douloureuse dans les esprits. On s'inquiète pendant quelques jours des causes du malheur arrivé, des moyens par lesquels il eût pu être évité, puis l'oubli se fait peu à peu, l'apathie et l'indifférence reprennent leur empire accoutumé et le public s'abandonne comme par le passé à une sécurité trompeuse, tandis que ceux qui ont la lourde responsabilité d'existences humaines, retombent dans la routine habituelle jusqu'à ce qu'une autre catastrophe vienne, en les atteignant eux-mêmes, leur faire comprendre qu'ils ont, par négligence ou par témérité, compromis nombre d'existences.

Nous n'entendons pas, appliquer les réflexions qui précèdent au cas de l'*Empire* qui a coulé hier dans notre port, avant de savoir exactement à quoi nous en tenir sur les causes de ce triste évènement. Mais nous demandons qu'une enquête sérieuse soit faite sur ces causes, afin qu'on puisse éviter à l'avenir le retour d'un pareil malheur. Les questions sur lesquelles doit porter cette enquête sont celles de l'âge et de la condition du bateau qui est, si nous ne nous trompons, l'ancien Empire Parish, le délai qui s'est écoulé depuis le dernier examen fait de la carène, les voies d'eau qui ont pu se déclarer depuis, et le rapport entre la cargaison et la capacité du bateau. Il est probable qu'une forte voie d'eau a dû ajouter un poids considérable à celui de la cargaison pour déterminer l'enfoncement du bateau quatre heures après qu'il avait été amarré à son quai, mais il est extraordinaire que l'attention des officiers n'ait pas été éveillée sur la possibilité d'une voie d'eau par les remarques des passagers et par le fait que les gardes du pont étaient couvertes d'eau.

Il semble que dans les conditions où est arrivé le bateau, une surveillance extraordinaire eût dû être exercée et il est permis de supposer que si une garde spéciale eût été chargée de veiller, il eût été possible d'éveiller et de sauver tous ceux que renfermait le bateau. L'enquête devra aussi porter sur le point de savoir si les pompes étaient en état et si on a pris la précaution de sonder la cale afin de savoir si l'eau y était entrée.

Les enquêtes du coroner pourront éclaircir certains points, mais le grand jury devrait se saisir de l'affaire et élucider complètement les causes de ce désastre.

Meeting de réjouissance dans la paroisse des Avoyelles.

Nous recevons de M. Lafargue, rédacteur du Markville *Bulletin* et l'un des représentants élus de la paroisse des Avoyelles, le compte-rendu suivant d'un meeting tenu à Marksville.

En réponse à la convocation publiée, un immense mass meeting du peuple s'est assemblé à midi le 10 novembre, à la maison de Cour, à Marksville, pour exprimer sa joie du triomphe des conservateurs dans toute l'Union.

Sur motion du Dr. J. F. Griffin, M. Aristide Barbin a été appelé au fauteuil, et M. Lemoine a été nommé secrétaire.

M. Barbin a expliqué l'objet de la réunion dans une courte harangue. Le Dr. J. F. Griffin et M. S. R. Thorpe ont présenté des résolutions qui, sur motion de M. G. P. Voorhies ont été adoptées à l'unanimité. En voici le texte:

Résolu que l'élection du 2 novembre 1874 dans la paroisse des Avoyelles, a été en général une élection loyale et que la seule intimidation pratiquée l'a été de la part des meneurs du parti radical qui, par tous les moyens en leur pouvoir, ont cherché à intimider les votants de couleur qui étaient anxieux de voter pour les candidats conservateurs.

Résolu que, quelqu'ait été le dessein des autorités fédérales, la venue des troupes des Etats-Unis dans notre paroisse à la veille de l'élection, a eu pour effet d'écarter beaucoup de conservateurs des polls, et à intimider d'autres électeurs qui ont voté pour les candidats radicaux contre leur conviction honnête et contrairement à leurs intentions précédentes.

Résolu que tous les candidats conservateurs ont été loyalement élus et que la tentative d'annuler l'élection à cause du vol des boîtes du bureau Evergreen, est un tour de perfidie radicale qui s'accorde avec la manière dont cette paroisse a été traitée depuis la guerre par le parti radical et que nous en rendrons ce parti responsable.

Il est résolu que le parti du peuple dénonce le vol des boîtes d'Evergreen, qu'il demande une enquête sévère et le châtiment des coupables; que nous sommes sûrs d'avoir emporté ce précinct et que les boîtes ont été volées dans le seul but de détruire notre victoire; que comme parti et comme particuliers nous désirons maintenir la paix et les lois de la communauté et que nous désapprouvons toute violation des droits du peuple.

Il est résolu que la profonde reconnaissance du peuple est due à R. H. Marr, le Hampden de l'Amérique, le sauveur des institutions républicaines; nous lui offrons et nous offrons à F. N. Ogden, John C. Moncure, à ceux qui ont héroïquement défendu la cause du peuple le 14 septembre dernier et étaient des instruments de Dieu, nos sincères remerciements pour ce qu'ils ont fait au nom de la justice, de la liberté et du bon gouvernement.

Il est résolu que nous voyons dans le succès des partis démocrate et conservateur de l'Union, le retour de la paix et de l'ordre; que nous félicitons le peuple de la Louisiane et des Etats-Unis du résultat qu'il a obtenu; que nous en remercions solennellement Dieu, l'arbitre des Nations.

Il est résolu que nous déclarons aux hommes de couleur que le parti républicain, en les tenant dans l'esclavage, ne leur a jamais permis de connaître la vérité: que leur affranchissement est dorénavant assuré et que nous les félicitons, en nous félicitant nous-mêmes, de la restauration de l'égalité des droits politiques pour tous les partis politiques.

Il est résolu que nous reconnaissons toujours le gouvernement McEnery comme le seul gouvernement légal de la Louisiane; que nous lui renouvelons l'assurance de notre fidélité et nous engageons à aider à son rétablissement dès que cessera l'outrageante intervention fédérale.

Il est résolu que nous dénonçons l'usurpation Kellogg, qui est au-dessous du mépris des honnêtes gens; que nous lui obéissons seulement par respect pour le pouvoir du gouvernement fédéral.

MM. A. D. Lafargue, John O'Quin, A. B. Irion, S. R. Throne et A. Barbin ont répondu à l'appel de l'auditoire par des paroles qui ont été couvertes d'applaudissements.

L'assemblée s'est ensuite ajournée après avoir prié le secrétaire de transmettre des copies des résolutions aux journaux de Marksville, au *Picayune*, au *Bulletin*, et à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

A. BARBIN, président.
C. LEMOINE, secrétaire.

LE TARIF.—On lit dans la *Republic*:

" Le secrétaire du Trésor, dans son prochain rapport au Congrès, exposera qu'il serait peu judicieux de faire aucun changement, pendant la prochaine session, aux lois relatives aux droits de douane. M. Bristow est d'avis que la codification des lois douanières, telle qu'elle résulte de la loi du 22 juin 1874, répond à toutes les exigences, que son langage est explicite et qu'elle devrait satisfaire tous les importateurs. En d'autre mots, M. Bristow défendra le langage et l'esprit du nouveau code douanier. Il s'est assuré le concours, en ce qui concerne l'interprétation des lois douanières, de M. Lorin Blodget, le statisticien qui était attaché depuis plusieurs années à la douane de Philadelphie. M. Blodget a consacré trois mois, l'hiver dernier, à la demande du comité des voies et moyens et du comité de révision des lois, à revoir les articles du code relatifs aux douanes. Il est persuadé que ces articles sont loi et qu'ils remplacent d'une manière absolue toutes les dispositions et les interprétations antérieures."

LES REBELLES AU CANADA.—Nous lisons dans le *Courrier de l'Illinois*:

Les six Métis français qui formaient partie du jury dans l'affaire Nault, ont rachété autant qu'il était en leur pouvoir l'honneur des Métis français compromis par leurs collègues du jury dans l'affaire Lépine, comme on le verra par la dépêche suivante:

Fort Garry, 4 novembre 1874.

Le procès d'André Nault, celui qui a commandé le feu lors de l'exécution de Scott, commencé le 29 octobre, s'est terminé hier après-midi.

La preuve a été la même que dans l'affaire de Lépine et le résumé du juge aux jurés fut également sévère; mais les jurés appelés trois fois devant le tribunal ont déclaré ne pouvoir s'accorder sur un verdict, étant également divisés pour et contre son acquittement.

Les jurés ont été congédiés.

— On lit dans la *Badische Landeszeitung*:

" Des huit ponts qui doivent être élevés sur le Rhin, pour servir de trait d'union entre l'Alsace et le pays de Bade, il n'y en a plus que deux qui ne soient pas encore achevés: ce sont ceux de Freistett Gambsheim et de Greffern-Drusenheim; tous les autres sont livrés à la circulation depuis deux ans."

CONFÉRENCE AU BÉNÉFICE DE L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE. — Un appel a été adressé, récemment, par l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, à tous les curés de son diocèse, en faveur de l'église de Saint-Jean-Baptiste, située dans le premier district, église qui se trouve grevée d'une dette considérable et est menacée d'être vendue si on ne trouve d'ici à quelques semaines, une somme de trente à quarante mille piastres pour payer les dettes les plus urgentes. En réponse, à cet appel, le révérend père Abram J. Ryan, un des orateurs les plus distingués du clergé catholique dans le Sud, a offert de faire une conférence au bénéfice de l'église en question. Cette conférence aura lieu, demain jeudi, à sept heures du soir, dans la grande salle de l'Exposition, rue St-Charles.

L'éminent orateur a choisi pour sujet de sa conférence "La ligue blanche". Le but que se propose le père Ryan, sa réputation d'éloquence et le choix plein d'actualité de son sujet et l'intérêt qu'il inspire à toute la population, contribueront à attirer, demain soir, à la salle de l'Exposition, un grand concours de fidèles et même de personnes non catholiques désireuses d'entendre traiter le sujet de la ligue blanche par le brillant prédicateur.

Nous remercions Mgr Perché des billets qu'il a bien voulu nous envoyer pour cette conférence.

Le prix des billets est de cinquante cents.

OPÉRA.

Une élégante chambrée assistait hier à la première représentation de *Rigoletto*. On remarquait avec plaisir beaucoup de nouveaux arrivés parmi les spectateurs des galeries et du parquet.

Il y a quelques jours, on avait lieu de féliciter M. Méric d'avoir pris une brillante revanche dans *Lucie de Lammermoor*. Le rôle de *Rigoletto* lui fait encore plus d'honneur que celui d'*Ashton*. Des bravos spontanés, suivis de rappels, ont été la juste récompense que méritait l'interprétation donnée par cet artiste au personnage à la fois ridicule et dramatique du père de *Gilda*.

M. Méric était tout à fait en voix.

Mais il n'a pas seulement bien chanté le rôle de *Rigoletto*; il s'y est montré excellent acteur. Il a su émouvoir son auditoire, et lui faire partager les douleurs poignantes et l'indignation d'un père trahi et réduit au désespoir.

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que l'on redonne *Rigoletto* demain, jeudi.

Les autres artistes à qui revient une large part dans le beau succès de la représentation d'hier, sont MM. Gadilhe, Feitlinger et Vercken. Nous regrettons de n'avoir pu rester assez longtemps au théâtre pour entendre Mme Téoni: ce sera pour une autre fois.

A l'étude, les *Huguenots*; la *Fille du Régiment*; *Jérusalem*.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—"Clancarty" est une comédie qui ne manque certainement pas de mérite, mais nous devons à la vérité de dire que ce n'est pas une des meilleures œuvres de Tom Taylor. Il y a du mouvement et de la vie, mais l'auteur n'y déploie pas son art accoutumé. Quoi qu'il en soit, la pièce est fort bien interprétée aux Variétés et tous les acteurs méritent des éloges. La troupe de M Owens est décidément excellente.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — "The Cut Glove" est décidément du goût du public. L'intrigue y est bien soutenue, l'intérêt ne faiblissant pas un seul instant. Ceux qui demandent avant tout au théâtre des émotions sont servis à leur gré à la représentation de "Cut Glove." M. Baker se montre excellent acteur dans la scène du meurtre commis en mer. La scène du chemin de fer est très dramatique et est applaudie avec frénésie. MM. White Pike et Leddlebeck ont beaucoup contribué au succès de la pièce.

THÉATRE DU GLOBE.—Nous voyons avec plaisir que le public reprend le chemin du théâtre du Globe. Ce n'est que justice, car M. Kittredge n'épargne ni peine ni argent pour plaire à ce dernier. Mlle Maggie Weston a été chaleureusement accueillie hier soir. Les Bynes sont fort bien dans le Morning Call: nous signalerons surtout Ernest Bynes qui joue avec une rare perfection un rôle de femme.

THEATRE ST-CHARLES.—La troisième représentation de "Ding Doug" a eu lieu hier soir devant une fort belle salle. Mlle Marie Majilton est extrêmement gracieuse, elle danse avec une désinvolture charmante; aussi le public lui a-t-il prodigué ses applaudissements. Les autres artistes de la troupe font également preuve d'un talent réel.

BILLET GAGNANT.—M. Thomas Remy, rue St. Anne 221, certifie ainsi qu'on le verra dans une annonce insérée plus loin, qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de M. J. V. Gourdain, au coin des rues Bienville et Dauphine, un quart du billet de combinaison No 4, 45, 48 qui a gagné le prix capital de $4,000 au tirage de la loterie d'Etat de la Louisiane de lundi 16 novembre 1874, le quart du dit billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

LES TROUBLES A L'ÉCOLE DE MÉDECINE. —La note suivante que nous trouvons dans un journal de Paris du 30 octobre explique les troubles qui ont eu lieu à l'Ecole de Médecine, de Paris.

Le bruit court au quartier Latin, que M. le docteur Würtz a donné sa démission de doyen de la Faculté de médecine et de professeur de chimie à ladite Faculté.

On ajoute que son remplaçant comme doyen serait, soit M. le docteur Depaul, professeur d'accouchement, soit M. le docteur Chauffart, professeur de pathologie. L'un ou l'autre choix déplairait fort aux élèves libres-penseurs.

La nomination de M. Chauffart comme doyen, a amené des manifestations hostiles qui ont fait ordonner la fermeture des cours pendant un mois.

DÉCLARATION PACIFIQUE DE GUILLAUME.—Nous reproduisons ici le texte même des paroles par lesquelles se termine le discours de l'empereur Guillaume à l'ouverture du Reischsrath.

Nos relations avec tous les gouvernements étrangers sont pacifiques et bienveillantes, et dans l'amitié éprouvée qui me lie avec les chefs de puissants empires, il y a des garanties pour une paix durable auxquelles j'ai le droit de vous engager à avoir pleinement confiance.

Loin de moi la pensée de vouloir employer les forces unies de l'empire à un but autre que sa propre défense. Au contraire, c'est précisément cette force qui met mon gouvernement en mesure d'opposer le silence aux soupçons injustes dont sa politique est l'objet et d'attendre, pour faire face aux conséquences qui pourraient naître de la malveillance ou de la passion des partis, que ces sentiments hostiles se soient traduits en actes.

Je sais, qu'en ce cas, la nation tout entière et ses princes sont prêts à tout instant à se joindre à moi pour défendre les droits et l'honneur de l'empire.

LA CONTREMINE DE BERLIN.—Le *Temps* explique ainsi qu'il suit l'origine des fausses nouvelles, inquiétantes pour la paix de l'Europe, qui ont été mises en circulation pendant ces derniers jours:

Personne n'ignore, dans le monde des affaires, qu'il existe à Berlin une spéculation fortement intéressée à écraser les cours. Ce camp des baissiers a un nom; il s'appelle la "Contremine." N'ayant pas prévu la grande hausse qui s'est produite à la Bourse de Paris sur presque toutes les valeurs et spécialement sur les fonds français, il a éprouvé des pertes sensibles. Il voit d'un mauvais œil le réveil des affaires et l'amélioration des cours qui en a été la conséquence, et pour changer ses pertes en bénéfices, c'est lui, dit-on, qui invente des nouvelles inquiétantes, et qui manœuvre pour qu'elles soient publiées, non pas à Berlin, ce qui en trahirait l'origine, mais à Londres, d'où elles se répandent dans le monde entier. Chaque fausse nouvelle cause 24 heures d'inquiétude, dont la "Contremine" profite.

TEMPERATURE. — 17 nov. 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	70	21
12 M.	74	23
3 P. M.	74	25
6 P. M.	74	23

CHRONIQUE DE LA VILLE

UN SINISTRE.

Le steamer Empire coule avec trente passagers à bord.

Toute notre population a été frappée de stupeur hier en apprenant que le steamer Empire, faisant le service entre la Nouvelle-Orléans et les forts, avait coulé dans le port, à cinq heures du matin, avec une trentaine de passagers à bord, dont la plupart,—vingt-et-un,—nous dit-on, ont péri misérablement à quelques brasses du quai.

Quand nous nous sommes rendu, hier matin, sur la levée, au pied de la rue Conti, où une foule considérable était déjà assemblée, nous avons pu assister à une scène navrante, que nous n'essaierons pas de dépeindre.

Le steamer Empire, complètement enfoncé sous l'eau, sauf la cabine du pilote qui paraissait encore, était entouré de débris flottants. Çà et là, on voyait des cadavres qui avaient été retirés de l'eau et qu'on avait déposés momentanément sur le quai en attendant qu'on vint les réclamer.

Cadavres d'enfants, cadavres de femmes, cadavres d'hommes: la mort a fauché partout sans distinction.

Le steamer Empire, qui appartenait à l'association de l'Empire Parish, était un vieux bateau qui datait de 1861, mais en 1872 il avait été réparé et il était considéré comme étant en très bon état. Le capitaine Jeanfraud le commandait depuis deux années; on le dit capable et consciencieux; mais son tort a été de surcharger son bateau de fret, au point que l'eau dépassait la ligne de flottaison.

Le capitaine Jeanfraud a été trop douloureusement éprouvé par la mort de sa fille aînée, Mlle Fannie Jeanfraud, âgée de dix-sept ans, et par la mort de trois autres enfants, pour qu'on puisse le blâmer trop sévèrement. Lui-même a été bien près de périr, et sa femme et une petite fille, le seul enfant qui lui reste, n'ont dû la vie qu'à un miracle.

L'Empire est arrivé dans le port lundi à minuit. Les passagers, qui n'avaient pas dissimulé leur inquiétude pendant la dernière partie de la traversée, en s'apercevant que le bateau était trop chargé, se seraient hâtés de débarquer, mais comme il pleuvait en ce moment, beaucoup d'entre eux ont été forcés de demeurer à bord et se sont retirés dans leurs cabines pour passer le reste de la nuit.

A cinq heures, mardi matin, tandis qu'ils dormaient presque tous, le bateau a sombré avec tant de rapidité que la plupart d'entre eux ont été surpris dans leur sommeil et ont péri; quelques-uns ont pu sortir à temps des cabines et ont été recueillis par un esquif du steamer Bradish Johnson qui est venu promptement au secours des naufragés; d'autres ont pu s'accrocher à l'étage supérieur du bateau, appelé communément "Texas," qui était au-dessus de l'eau, où ils sont restés jusqu'à ce qu'on ait pu venir à eux.

Voici la liste complète des passagers, des employés et des hommes d'équipage qui ont fait le dernier voyage à bord du steamer *Empire*. Il y en avait cinquante-huit en tout: trente-sept ont été sauvés et vingt-et-un ont péri. Des trente-sept qui ont été sauvés, la plupart avaient quitté le bateau avant le désastre.

Numa Robert, charpentier, noyé.
Wm. Green, premier ingénieur, sauvé.
D. B. Perret, habitation Stella, sauvé.
S. F. Horner, Pointe-à-la-Hache, sauvé.
L. Arroyo, sauvé.
Maddox Belair, noyé.
M. Baldin, Nouvelle-Orléans, sauvé.
Ant. Ban, de Buras, noyé.
M. Kemper, de Buras, sa femme et deux petits enfants, noyés.
J. B. Freeby, ingénieur, noyé.
W. Gibson, Fosterling landing, noyé.
M. Landry, Magasin Live Oak, noyé.
Jack Deiger, de Bonsecours, sauvé.
M. Gaile, de Jeanfreau landing, sauvé.
Capitaine Jeanfreau, sa femme et une petite fille sauvés.
Mlle Fannie Jeanfreau, fille aînée du capitaine, âgée de dix-sept ans, un jeune garçon âgé de douze ans, une petite fille et un petit enfant de sept mois, noyés.
M. Wheman, N. O., sauvé.
Jos. Markstin, de Pointe à la Hache, sauvé.
Mme Jos. Markstin, noyée.
M. Seghers, sa femme, quatre enfants et deux domestiques, sauvés.
Mme C. Reggio, sauvée.
Aug. Zeitz, de Buras, sauvé.
Mme Majelly, de l'habitation Union, sauvée.
Alex. Barrois, sauvé.
John Barrois, second commis, sauvé.
Eug. Durable, pilote, sauvé.
Richd. Mekin, second ingénieur, sauvé.
Jno. Devlin, contremaître, sauvé.
Jno O'Brien gardien, sauvé.
Frank, garçon, noyé.
Chs. Williams, cuisinier, noyé.
Chs. Ward, garçon, noyé.
Sam Richardson, garçon, sauvé.
John, petit garçon du bord, nom inconnu, noyé.
Louisa, couleur, de l'habitation Juniors, noyée.
Louise, couleur, sauvée.
Louis Michon, sauvé.
Pat. Newman, matelot, sauvé.
C. T. Tremoulet, 1er commis, sauvé.
Louis Curien, collecteur, sauvé.
Jack Schneyder, commis de fret, sauvé.
Wm. Trepagnier, 1er commis, sauvé.

Dans la journée on a pu retrouver six cadavres, celui de Fannie Jeanfraud qui tenait encore enlacé dans ses bras le corps inanimé de sa petite sœur âgée de sept mois; celui de son frère, Walter Jeanfraud; celui de M. Frisby, ingénieur sur l'habitation Magnolia, et les deux cadavres des fils de M. Kemper.

L'Empire avait un chargement considérable, comme nous l'avons dit, qui consistait en 169 boucauts de sucre, 85 barils de mélasse, 20 barils de riz, 760 sacs de riz en paille, 100 caisses d'oranges et beaucoup de bagages.

Le bateau était assuré pour $12,000, $6,000 dans la compagnie des Marchands et $6000 dans la compagnie Factors and Traders.

Voici le détail des consignations:
42 boucauts de sucre à R. Milliken, assurés au Factors' & Traders'.
56 do à Bradish Johnson, assurés au Factors' & Traders'.
15 do à Henry Sheppard, assurés au New Orleans Insurance Company.
24 boucauts de sucre à H. B. Kernochan, assurés au Merchants.
20 do à G. Gar, assurés au Factors' & Traders'.
5 do à Lesseps, assurés au Factors' & Traders'.
10 boucauts de sucre à Burbridge & Co., assurés au Factors' & Traders'.
30 barils mélasse à Bradish Johnson, assurés au Factors & Traders'.
12 boucauts mélasse, à R. Bertrand, assurés au N. O. Association.
122 barils riz à R. Socola.
97 barils riz à divers consignataires.
785 sacs riz à divers consignataires.
100 boites oranges à divers consignataires.
6 sacs coton à Llambias & Doctor.
4 barils de sucre à ardre.

On ne se rend pas encore bien compte comment le steamer a pu couler aussi subitement. M. James White, contremaître du steamer Bradish Johnson, a déclaré, qu'à son avis, le chargement était beaucoup trop considérable, et dit qu'il en a fait la remarque à quelques employés de l'*Empire*, qui ont répondu, en plaisantant, que M. White était jaloux parce que leur bateau avait plus de fret que le sien.

Voici la déclaration du capitaine Jeanfraud:

"L'*Empire* est arrivé exactement à minuit. Après avoir donné mes ordres, je me suis retiré dans ma cabine sur le texas où se trouvaient ma femme et mon petit Walter, âgé de sept mois. Trois de mes enfants, Fannie âgée de dix sept ans, Johnny, âgé de douze ans, et Ada, âgée de huit ans, étaient dans une cabine dans le salon des dames, à l'arrière du bateau. Vers quatre heures du matin j'ai été réveillé par ma femme qui m'a crié que le bateau coulait. J'ai sauté à bas de mon lit et me suis élancé dehors pour me rendre compte de ce qui se passait. Le steamer s'enfonçait rapidement, l'eau était déjà parvenue à la chaudière. J'ai vu tout de suite qu'il n'y avait que juste le temps de se sauver. Ma petite fille Marie passait en courant en ce moment sur la galerie de l'arrière; je l'ai saisie par le bras et l'ai tirée sur le pont du "texas". A peine cela fait, je me suis trouvé dans l'eau avec elle et j'ai nagé jusqu'au Bradish Johnson, où l'on m'a hissé sur le pont avec ma petite fille que je tenais toujours dans mes bras."

"J'ai appris alors que ma femme avait été sauvée, mais j'ai perdu quatre enfants. Le bateau ne s'est pas brisé en deux, mais s'est enfoncé tout entier. Je ne puis comprendre ce terrible accident. Le bateau n'était pas trop chargé, car il l'a déjà été beaucoup plus et il n'y avait pas d'eau dans la cale quand je me suis retiré après minuit. Je ne puis dire positivement combien de passagers il y avait; leurs noms sont inscrits dans le livre du commis qui se trouve dans le coffre-fort et la plupart d'entre eux m'étaient inconnus."

M. D. R. Perret, l'un des passagers qui a été sauvé par M. White du steamer Bradish Johnson, raconte que les passagers avaient à plusieurs reprises déclaré au capitaine Jeanfraud qu'ils craignaient que le bateau ne fut trop chargé, mais que celui-ci répondait à chaque fois qu'il n'y avait pas le moindre danger et avait fini par rassurer à demi tout le monde.

M. Perret était étendu sur son lit tout habillé quand le bateau a commencé à s'enfoncer. Il doit la vie à sa présence d'esprit. Au lieu de se précipiter à l'eau comme d'autres malheureux, il est monté sur la cabine du pilote et c'est là qu'on l'a recueilli.

M. Seghers, sa femme, quatre enfants et deux domestiques qui avaient fait le voyage à bord de l'*Empire* ont quitté le bateau un quart d'heure après minuit.

M. Seghers dit qu'il doit sa vie et la vie de sa femme et de ses enfants à l'importunité d'un cocher de fiacre qui a insisté tellement pour qu'il prit sa voiture, qu'il s'est décidé à réveiller sa femme qui s'était déjà couchée avec les enfants.

Le bateau de sauvetage Osage a été employé et toute la cargaison ne sera pas perdue.

Les agents de l'Empire sont MM. Salvador Fernandes & Cie, No 58 rue Peter

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance.

Le Bureau entre en séance à onze heures. Présents: M. Madison Wells, président, et MM. Anderson, Kenner et Casanave.

La lettre suivante de M. J. M. Sandidge est lue:

Nile-Orléans, 17 novembre 1874.

Hon. Madison Wells, président du Bureau de retours:

Monsieur—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre officielle d'hier, m'annonçant mon élection comme membre du Bureau de retours. Comme rien ne semble indiquer qu'une place soit encore laissée vacante pour un second membre du parti conservateur de l'Etat, afin d'accorder à ce parti, que je représente, un semblant d'égalité de représentation dans votre Bureau; et comme aussi, je n'ai pas été autorisé en aucune façon par le comité exécutif du parti démocratique et conservateur, je me vois forcé de refuser d'accepter la position que vous m'offrez, croyant qu'il serait assez inutile pour moi de devenir le seul membre conservateur de votre Bureau, surtout quand il y a une semaine déjà que vous siégez.

Respectueusement,
JNO. M. SANDIDGE.

Après lecture de cette lettre, M. Anderson, qui paraît vexé, suggère l'opportunité de nommer immédiatement un cinquième membre du Bureau, sans consulter les intérêts d'aucun parti.

Le nom de M. Oscar Arroyo est présenté conséquemment, par M. Anderson, qui déclare que cette nomination est de nature à satisfaire tous les partis.

Le choix est ratifié à l'unanimité, et M. Arroyo est averti officiellement de son élection.

Il se présente quelques minutes après, accepte la position et ayant été mis sous serment, prend son siége immédiatement.

Le notaire Hunsacker se présente en ce moment et désire savoir si les retours de St-Jacques ont été reçus, parce qu'il a été effrayé des bruits qu'il a entendus le matin relativement à ces retours et aux manipulations des amis de Beves.

M. Wells répond à Hunsacker que les retours de St-Jacques ont été reçus depuis dix jours.

Le Bureau reprend alors le dépouillement des votes où il l'avait laissé la veille. Après avoir terminé le dernier poll du deuxième ward, il commence le premier poll du troisième ward.

Dans ce ward, il paraît qu'il y a plusieurs protêts inscrits par les radicaux, que le Bureau aura à prendre en considération.

De longues discussions s'élèvent à ce sujet, et quand le Bureau s'ajourne, à trois heures et demie de l'après-midi, le dépouillement des votes du troisième ward n'est pas terminé.

Nous croyons avoir découvert le petit secret de la lenteur de MM. Wells, Anderson & Cie; c'est qu'ils touchent dix dollars par jour chacun, tant que le Bureau est en séance, et qu'ils ne demandent pas mieux que de faire durer le plaisir.

Dans la journée d'hier, les superviseurs radicaux des paroisses DeSoto et Rivière Rouge, ont été arrêtés et conduits devant le commissaire des Etats-Unis Craig, soupçonnés de *travailler* les retours de ces deux paroisses, qui n'ont pas encore été reçus par le Bureau.

Les prisonniers de Natchitoches.

Plusieurs de nos concitoyens de la paroisse Natchitoches, arrêtés arbitrairement par le glorieux major Merrill et ses reitres, sont arrivés, hier matin à la Nouvelle-Orléans, à bord du steamer Sabine, sous la conduite du Shérif de la paroisse Natchitoches.

Comme ils n'étaient pas accompagnés par un marshal des Etats-Unis, on n'a pas essayé de les incarcérer à leur arrivée en ville.

Ils sont en liberté et comparaîtront devant un commissaire des Etats-Unis pour fournir leurs cautionnements.

On dit que Packard ignorait l'arrivée de ces nouveaux prisonniers, victimes de sa haine. Nous sommes heureux de le lui annoncer.

La Maison d'Etat évacuée.

Les troupes des Etats-Unis, qui transformaient la Maison d'Etat en caserne, ont été retirées hier matin, pour une raison que nous ne connaissons pas encore.

L'hôtel St-Louis est maintenant gardé par la police métropolitaine.

Se peut-il que César Grant se soit décidé enfin à rappeler ses soldats pour les envoyer à la frontière combattre les Indiens!

Incendie.

Vers deux heures et quart, hier après-midi, le feu s'est déclaré dans une maison en bois à un étage, sise au No 188 de la rue Troisième, entre Magasins et Constance, appartenant à Mme Ferguson et occupée par elle.

La bâtisse a été complètement détruite ainsi que le mobilier. Les pertes évaluées à $7,000 sont couvertes par une assurance de $6,000 dans la compagnie Globe de Liverpool.

La cuisine de la maison sise au No. 183 de la même rue, appartenant encore à Mme Ferguson et occupée par M. Edward Cunnings, a été considérablement endommagée. Pertes évaluées à $700, couvertes par une assurance dans la compagnie Factors and Traders.

La cuisine de la maison sise rue des Magasins No 720, entre Troisième et Seconde, a eu le même sort. Elle appartenait à M. C. L. Weird et elle était occupée par lui. Les pertes ne dépassent pas $600 et sont grandement couvertes par une assurance dans la compagnie Factors and Traders.

La maison au No 726 rue des Magasins, assurée dans la compagnie Mechanics, appartenant à C. D. Hiley et habitée par lui, a été endommagée par l'eau. On évalue les dégâts à $300.

On ignore l'origine de cet incendie.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

James Lewis présente un rapport complet des travaux du Mexican Gulf Ship Canal, d'après les renseignements fournis par l'inspecteur de la ville, W. H. Bell.

Sur motion de M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, une ordonnance allouant $207,797 pour les frais du département des améliorations, est amendée et l'allocation est augmentée de trente mille piastres en chiffres ronds.

La communication suivante, envoyée par l'agent fiscal, est référée:

Banque Nationale de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1874.
Honorable L. A. Wiltz, maire;

Monsieur—L'emprunt fait à la banque par la ville, le 1er janvier 1873, n'est pas encore remboursé. Avant six semaines, nos coupons portant intérêt et des bons de la ville seront dus pour une somme considérable, soit $480,000.

En vue de ce fait et en vue aussi de votre impuissance de collecter les taxes dues à la ville, les directeurs de la Banque m'ont chargé de vous demander de vous acquitter de la dette contractée par la ville et de choisir aussi une autre agence fiscale, à moins que nos relations soient modifiées et que vous puissiez nous donner l'assurance que les avances déjà faites par la banque à la ville seront remboursées intégralement, ainsi que celles qui pourraient être faites plus tard.

J'espère que nous pourrons arriver à un arrangement par lequel le crédit de la ville pourra être maintenu, en même temps que la banque pourra être allégée du fardeau trop lourd qui pèse actuellement sur elle.

Espérant une réponse dans le plus bref délai possible;

Je suis respectueusement,
S. H. OGLESBY, président.

Cette affaire doit ennuyer nos sept sages qui n'y ont pas encore répondu.

Le conseil s'ajourne après d'autres débats peu importants.

Les effets de fortes doses.—Beaucoup de gens qui manquent de vigueur naturelle s'efforcent d'y suppléer en prenant constamment des drogues qui sont souvent d'une nature pernicieuse, et qu'ils ont la simplicité de regarder comme des fortifiants. Il n'est pas douteux que la vie de beaucoup de gens ne soit abrégée par de telles pratiques. Tout ce que ces gens demandent c'est un tonique purement végétal tel que celui des "Stomach Bitters" de Hostetter, qui possèdent des vertus nécessaires pour rectifier ces troubles organiques, résultat de la faiblesse. Les personnes nerveuses, ne sauraient renoncer trop tôt aux fortes doses de ces drogues dont nous parlons plus haut et surtout aux toniques minéraux, aux sédatifs et alcaloïdes végétaux qui mettent le désordre dans l'estomac et produisent les plus funestes réactions, et de leur substituer ce cordial et ce correctif que nous donnons pour ce qu'il y a de mieux au monde pour réparer les désordres de l'estomac, du foie et des boyaux.

Décédé avant hier lundi à minuit moins un quart, à l'âge de cinquante-sept ans, FERDINAND MALARD. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son beau frère Lafayette Folger, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure rue St. Philippe, entre Johnson et Galvez.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 .... Rue de Chartres 17
J'AI reçu par les derniers arrivages d'ANGLETERRE et du NORD un fort stock de TAPIS Moquette, Axminster, Velours, Bruxelles, etc. TOILES CIREES en laine et anglaises. NATTES—200 pièces blanches, à carreaux et fantaisie. STORES—couvertures de pianos et de tables. TAPIS DE BUREAUX—cuir, laine et à ratine. DUBLAPS—toiles cirées et pour tables, etc.
15 nov—6PP. A. BROUSSEAU.

Bureau de Home Mutual Insurance Co. —Nlle Orleans, 16 novembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que, conformément à la charte de la dite compagnie, le [illegible] de 1874, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, pour désigner les douze directeurs qui devront servir pendant l'année. Les actionnaires seront également appelés à se prononcer au bureau sur certains amendements à la charte de la compagnie qui leur seront soumis en même temps.
16nov au 7 déc. CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

Au public.
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1874.
LE soussigné certifie qu'il était porteur de un quart du billet combinaison Nos 4—45—48—classe 273 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le premier gros lot de six mille piastres, lundi, 16 novembre 1874. Le dit quart avait coûté vingt-cinq cents, au bureau de J. V. Gourdain, au coin des rues Bienville et Dauphine. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.
THOMAS REMY,
Au No. 221 de la rue Ste Anne, près la rue des Marais. 18nov—1t—PP.

DEXTERS' WHISKY.
NOTRE WHISKY est à vendre par nos uniques agents, Holt, Murray & Co., No 60 rue Tchoupitoulas. Nous refusons de remplir les ordres qui nous sont adressés. Nos agents vendront aux mêmes prix, soit à Cincinnati, soit à la Nouvelle-Orléans, comme le désireront les acheteurs. 8nov—6t.

A Vendre,
UN fort lot de POMMES DE TERRE & D'OGNONS, tous premier choix et qualité supérieure, importés de France. S'adresser à bord du navire français "Prince Napoléon". Poteau 20, 1er District.
15nov—2t R. T. HOPKINS, Agent, 135, rue Commune.

Aux Votants Conservateurs de Couleur. —Tous les hommes de couleur qui auront été en aucune manière maltraités par des radicaux noirs ou blancs pour avoir voté le ticket du parti conservateur, rapporteront immédiatement leurs cas donnant les noms de leurs témoins à un du comité ci-dessous nommé en vertu d'une résolution adoptée par le "Louisiana Guard" et la ligue blanche "Crescent City."
Comité: HENRY RENSHAW, Jr., 61, rue du Camp. J. C. NIXON, Jr., 61, rue du Camp. R. H. FOREMAN, Président, 6, rue Carondelet.
15 nov—3t

Avis.
Ni le Capitaine ni le Consignataire de la barque autrichienne ARALDO, capitaine Tarabochia, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
U. BASSETTI.

Avis aux Consignataires.
La Barque autrichienne ARALDO, capt. Tarabochia, venant de Bordeaux, commencera son déchargement mardi, le 17 courant au poteau du second district. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises. Faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
N.B. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
15nov—1t U. BASSETTI, 70 & 72 rue Peters près Poydras.

En débarquement de la barque Araldo, de Bordeaux —et en magasin—
200 Barriques Vin rouge "St Loubes" G. Lafarge [illegible]
[illegible] Barriques Vin rouge "St Macaire" De Lompuy A. Buch et Co.
Vin blanc "Graves"
Barils Vinaigre de Vin Blanc
Caisses Cognac à l'eau de vie "Chauvet fils"
Fruits assortis
Abricots
Vin rouge "St Julien"
Vin Blanc
Sardines
Petits pois extra fins
Champignons
Truffes du Périgord
Vermouth Noilly Prat & Co.
Cognac "Commandon"
Sherry de Cadix "Ibarra"
Quarts Burgundy Port
Sherry
Paniers Huile Piagniol qts.
Caisses Huile vierge "Pujet & Deydier"
Fromage de Hollande
Absinthe "Pernod"
Sayon de Castille
A vendre par U. BASSETTI.
15 nov—1t 70 & 72 rue Peters près Poydras.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE DUC DE MONTEBELLO
Chateau de Mareuil sur Ay.
A vendre par U. BASSETTI, 70 et 72 rue Peters près Poydras, seul agent pour les Etats du Sud.

En débarquement du navire "ARALDO" venant de Bordeaux.
Barriques VIN ROUGE "Chateau Bellevue" de P. Saliz fils.
do do de Richard frères.
Quarts SHERRY "Dauphin" de V. Jaure & Co.
Huitièmes do "Dauphin" de V. Jaure & Co.
A vendre par J. HANDIN & CO., 37 rue Decatur.

En débarquement du navire "ARALDO," venant de Bordeaux:
Barriques VIN ROUGE, Valeyrac, Haut-n Macau, St Macaire, Cote St-Jean, St-Macaire, Duvergier, do.
VIN BLANC, Grave.
caisses VIN ROUGE, Coutry, Cantenac, St-Emilion.
HUILE D'OLIVE vierge, "Durot."
EAU-DE-VIE, "Raphel & Co."
A vendre par A. ROCHEREAU & Co., 12 et 14 rue St-Louis.

Prunes Confites.
caisses Prunes Confites. Lait Suisse. Lait Cond-nsé Suisse. Marons Frais. Barils Marons Frais d'Italie. Vins Fins. De la maison Cruse, Fils frères de Bordeaux.
Margaux, Sauternes, St-Julien, Ht. Sauternes, Chat. Bouliac, Chat. Lagorce, Pontet Canet, Lat. Blanche, Lafitte, Yquem.
Barriques Vin Rouge de famille. Caisses Fruits à l'eau de vie, au jus.
En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI & SON, 12 rue Royale.

En débarquement du navire ARALDO, de Bordeaux.
Barriques Vin rouge, F. P. ; demi-barriques Vin rouge F. P. ; Vin rouge B. M. St. Macaire; demi-bques Vin blanc, St. Meillion; barils Vinaigre; paniers Huile d'Olive vierge, qts et pts De Fossé; caisses Huile d'Olive vierge, qts et pts Deydier.
A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, 20 rue Vieille Levée.

En débarquement du navire ARALDO, venant de Bordeaux.
Sardines; caisses à l'huile et à la tomate, petit poisson. Champignons et petits pois. Fruits au jus et à l'eau de vie. Cognac à l'eau-de-vie. Vinaigre de vin blanc. Vin blanc; barriques "Nartigue & Rigourdan".
A vendre par PAUL GELPI & BROS., 41 rue Decatur (ancienne Vieille-Levée).

Une bonne affaire pour quelqu'un.
LE Soussigné désirant se retirer des affaires fait connaître au public, en ville, comme à la campagne, qu'il vendra à des conditions très avantageuses, son stock tout entier, consistant en papiers peints, glaces, moulures pour cadres, gravures, lettres en cuivre et en fer-blanc, alphabétiques et chiffres en zinc, etc., dito marqués, cadres de portraits, installation de magasin, etc.
E. DAWSON, coin des rues Toulouse et Chartres.

Demande d'emploi.
UN jeune français parlant l'anglais et l'italien, désire trouver un emploi quelconque pour gagner sa vie. Il accepterait un salaire modique. S'adresser par lettre à "Marcellin," bureau de l'Abeille. 14 nov—2t.

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement Pour la mise en bouteille, Nos 56, 58 et 60 de la rue Bienville, (ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, Ale et Porter en barriques, pour les meilleurs; ale, porter et cidre en baril, pour les fabriques, fournitures de mercerie en bouteilles, bouchons, fil d'archal, etc.

GONZALES & BRO., IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE. Au coin des rues Camp et Commune.
500,000 CIGARES importés de la Havane. En magasin et en Douane—des plus véritables cigares de la Havane, des premières marques telles que La Escepcion, Aguila d'Or, La Corona, La Intimidad, La Majagua, au détail, et en lots au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & BRO., Au coin des rues Camp et Commune, Et aux Succursales: Coin Union et Carondelet; No 2 de la rue Carondelet, près Canal.

F. A. GONZALES & BRO., IMPORTATEURS de Cigares de la Havane, Au coin des rues Camp et Commune. PANETELAS importés, à 5 pour 25 cts. 25,000 véritables PANETELAS importés, à 5 pour 25 cts. A vendre par F. A. GONZALES & BRO., Coin Camp et Commune, Coin Union et Carondelet, No 2 de la rue Carondelet, près Canal.

F. A. GONZALES & BRO., IMPORTATEURS de Cigares de la Havane, Au coin des rues Camp et Commune. Véritables CONCHAS importés, à 5 cts. pièce et $5 le 100. A vendre par GONZALES & BRO., Coin Camp et Commune, Coin Union et Carondelet, No 2 de la rue Carondelet, près Canal.

Avis.
UN français nouvellement arrivé dans ce pays et ayant d'excellents états de service, comme l'attestent les papiers dont il est muni, désirerait trouver une place soit dans un magasin soit ailleurs. Il peut se rendre très utile à la personne qui voudra bien l'employer. Il parle le français, l'espagnol et l'italien. S'adresser à J. B., au bureau de l'Abeille.

Thos H. HANDY & Cie., IMPORTATEURS DE VINS FINS ET DE LIQUEURS FINES, Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale. Agents pour la vente des EAUX-DE-VIE DE SAZERAC, de MM. de Sazerac de Forge et Fils. Ont en magasin et dans les entrepôts de la douane un grand nombre de différents crus qu'ils offrent au commerce en lots au gré des acheteurs.
—EGALEMENT—
250 futailles Sherry Harvie N., en quarts et octaves. 50 futailles Sherry G. de Yasi, en quarts. 150 barils Whisky Bourbon de 1869. 75 do de Rye do. Champagnes, Cordiaux, Vermouths, Absinthes, Kirch, Ales, Porter, Bières, etc.

Bureau du Bienville Oil Works Company.—L'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie a eu lieu le 12me jour d'octobre, et les actionnaires ci-après ont été élus pour servir comme directeurs durant l'année courante:
P. ALDIGÉ, C. CAVAROC, P. S. WILTZ, L. C. LE BRETON, J. DESOMMES, J. ALDIGÉ.
Et à une assemblée du Board, tenue le 12me jour de novembre, J. ALDIGÉ a été élu président.
A. BENJAMIN, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Orléans.—Nouvelle-Orléans, 5 novembre 1874.—En vertu d'une résolution passée à une assemblée spéciale des directeurs de cette compagnie, les actionnaires de cette Compagnie sont par les présentes notifiés qu'une assemblée générale aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, 5 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., à l'effet de voter sur la question de liquidation.
Par ordre de la Direction. L. W. BAQUE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre" au No 25 de la rue Royale.—Nouvelle-Orléans novembre 7, 1874.—L'élection annuelle de vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette compagnie le Lundi 7 Décembre 1874 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JULES LE MORE, Secrétaire.

Bureau du Louisiana Oil Company, No 37 de la rue de l'Union.—A l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, le 9 courant, conformément à l'article 8 de la charte, les personnes suivantes ont été élues.
PLACIDE FORSTALL, JULES CASSARD, THOS. D. MILLER, JNO. G. GAINES, F. HOMPDAN LEWIS, CHAS. DE RUYTER, A. H. MAY.
Et aujourd'hui, à la réunion nouvellement régulière des directeurs, les officiers suivants ont été élus:
PLACIDE FORSTALL, président. THOS. D. MILLER, vice-président. J. H. DUGGAN, secrétaire.
11 novembre 1874.

Bureau du Louisiana Equitable Life Insurance Company.—Encoignure des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1874.—Conformément à une résolution adoptée par le Board des Directeurs à une assemblée tenue ce jour, une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie se tiendra aux bureaux de la Compagnie le LUNDI 14 décembre 1874, à midi, à l'effet de voter sur les amendements proposés à la Charte et pour prendre en considération d'autres affaires.
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie La Salamandre.—Nouvelle-Orléans 10 novembre 1874.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12 courant, la résolution suivante a été adoptée.
Résolu que l'appel trimestriel sur les actions pour le mois de décembre prochain est suspendu, et qu'à l'avenir il ne sera plus fait d'autre appel, étant que le recouvrement de la balance des montants dus et restés impayés sera poursuivi rigoureusement.
Par ordre, JULES LEMORE, Secrétaire.

Dernier Avis aux contribuables.— Nlle-Orléans, 2 novembre 1874.— Les personnes qui ont des taxes ou des licences d'Etat quelconques dans le Deuxième District se rappelleront que le temps pour les payer sans frais est passé depuis longtemps. Nous dressons en ce moment la liste des délinquants et, quand elle sera achevée, vingt-cinq pour cent sera ajouté, de par la loi, aux taxes de toutes les années. En s'acquittant dans rendent les contribuables gagneront non seulement les vingt-cinq pour cent mais encore tous les frais de poursuite.
H. H. HARRIS, Percepteur de taxes, 2d District, au No 291 de la rue de Canal.

Avis aux consignataires.—Le steamer allemand FELDMARSCHALL MOLTKE capitaine Von Emster, arrivé de Brême, du Havre et de la Havane, commencera son déchargement à son quai, poteau 23, quatrième district, SAMEDI, 14 novembre. Les consignataires sont priés de régler leurs comptes de fret aux bureaux des soussignés et de venir recevoir leurs marchandises sur le quai, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
ED. F. STOCKMEYER & Co., Au No 42 de la rue de l'Union.

Forrester Dolhonde & Co., COURTIERS DE PROVISIONS —ET— Négociants-Commissionnaires, Au coin des rues Second et Pine, ST. LOUIS, MO.
Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures." Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

Avis.
Les sociétés COBB, DOLHONDE & Co, de St. Louis et de la Nouvelle Orléans, sont dissoutes. L'un ou l'autre des associés est autorisé à signer en liquidation seulement.
DANIEL COBB, JOHN D. COBB, FORRESTER DOLHONDE.
12 Novembre 1874.
Les soussignés ont formé une société pour le courtage de provisions et la commission en général, dans la ville de St. Louis, Mo., sous la raison de Forrester Dolhonde & Co.
FORRESTER DOLHONDE Sr. FORRESTER DOLHONDE Jr.
12 Novembre 1874.

Avis au Public.
JE certifie que M. JULES PIFFAUT a, pendant près de trois ans, travaillé chez moi à la réparation des pianos, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un ouvrier habile et expérimenté qui mérite toute confiance.
A. E. BLACKMAR.
Me référant au certificat ci-dessus, j'ai l'honneur d'offrir mes services à mes amis et au public en général.
JULES PIFFAUT, No 64 rue Royale.

P. DÉJAN. Marchand de Meubles.
PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.
Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, salons, salles à manger; aussi meubles de cuisine, etc. M. DEJAN invite les personnes qui en ont besoin de venir visiter son magasin avant d'aller ailleurs.

Pour le Havre.
La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de premier et de second pour le prix ordinaire. Pour prix de passage s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au F. B. M. Quartier.
R. T. HOPKINS, Agent, 135 rue Commune.

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA
Bureau général, St Louis, Mo.
Président .... M. W. HOUGH.
Secrétaire .... J. H. PIERCE.
Greffier .... EDWIN W. BRYANT.
Actif le 1er janvier 1874 .... $5,119,337.
Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.
Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.
Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police a force après cessation de paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra,—avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.
Le système d'assurance à terme, à taux modérés, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.
Le système d'ORGANISATIONS DE DÉPARTEMENTS dans les Etats et la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes parmi ceux qui les paient.
La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non-seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.
DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.
Président, GEN. J. B. HOOD.
Premier Vice Président, L. F. GENERES. Second Vice Président, H. N. OGDEN. Avocat, R. L. GIBSON. Secrétaire, SAMUEL FLOWER.
DIRECTEURS
M. Musson, W. B. Pike, R. M. Walmsley, John Chaffe, Thomas H. Hunt, R. Pritchard, Joseph Bowling, Jules Varian, Henry V. Ogden, John Williams, Isaac A. Scherck, Jules A. Blanc.
Agent général, Gen. S. B. SIMMES.
On demande de bons agents.

MAISON J. GALINIER, Changement de Domicile, Rue Royale No 53, coin Bienville.
OUVERTURE DES MARCHANDISES POUR la SAISON D'AUTOMNE et D'HIVER.
Toutes les nouveautés pour Modes. Grand choix de chapeaux Modèles. Fleurs fines et Plumes dans tous les genres.
Articles de Variété!
Voilettes. Ceintures Brodées jais. Cols et Pélerines en dentelle et jais. Velours, Soieries, rubans &c. &c.
J'ai l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur le beau choix et la variété de mes marchandises et les prie de vouloir bien venir visiter mon assortiment.
J. GALINIER.

M. RIQUELME. FABRIQUE DE CIGARES,
A TRANSFÉRÉ son établissement au No 3 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importés et du pays; il se vend en gros et en détail.
Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe. Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.
On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.
Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix.

Buvette des Variétés DE HOYT, Au No. 14 de la rue Bourgogne. Au-dessous du théâtre des Variétés.
Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant conclu des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.
CHARLES J. HOYT.

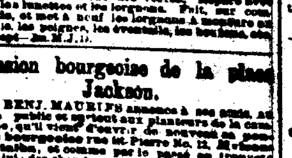

C. H. ZIMMERMANN, Au No. 129 de la rue du Canal, s'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.
Il pose exactement des verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, et met à neuf les lorgnons à monture en écaille. Les peignes, les éventails, les boutons, etc.

Pension bourgeoise de la place Jackson.
M. BENJ. MAURIN annonce à ses amis, au public et surtout aux planteurs de la campagne, qu'il vient d'ouvrir de nouveau sa pension bourgeoise rue St. Pierre No. 12, Maison Pontalba, et comme par le passé on trouvera chez lui des chambres confortables, bonne table et à prix modéré. Aussi une maison amiablement meublée à louer de suite.

INSTITUT ST-LOUIS Pour les Demoiselles. Dirigé par Mme MATTHEY. Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, No 259, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'assiduité des élèves.

INSTITUT D'AQUIN. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES, No 299 Chemin de Bayou, près de la rue Claiborne.
POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle H. FITZGERALD.

Restaurant Antoine. Transféré rue St-Louis 63.
M. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant de No 3 rue St Louis au No 63 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour.

AVIS.
LES personnes ayant, ou les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co., ou l'une quelconque de ses succursales, sont priés de les adresser avec le papier qui les prouve au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.
Pour les déposants, leurs livrets balancés par les officiers de la compagnie devront, aussi exactement qu'il est possible, établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux commissaires susdits, leurs livrets pour compte.
A. J. CRESWELL, R. H. PURVIS, R. H. LEIPOLD, Commissaires.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiana
POUR LE 17 NOV.—CLASSE No 273.
21 25 61 50 06 15 67 51 73 29 31 17 27
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous nos principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
Nous soussignés, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 17 nov. 1874.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Vêtements confectionnés à meilleur marché que jamais. On vient de recevoir chez C. LAZARD & CO., 195 - - Vieille Levée - - 195 Encoignure Ste-Anne.
POUR $175,000 de marchandises consistant en,
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes, jeunes gens et enfants, ainsi que CHAPEAUX, CASQUETTES, MALLES, VALISES et un assortiment complet de LINGES DE PEAU, qui seront vendus à de si bas prix que cela étonnera tout le monde.
La plus bel assortiment de PARDESSUS pour gens et lourds et d'HABILLEMENTS POUR ENFANTS depuis l'âge de 3 ans.
Choix considérable de CHAPEAUX.
La véritable chemise brodée du Havre à $6.
PALETOTS, TALMAS et PÉLERINES IMPERMÉABLES à un prix marché que le premier prix coûtant de New York.
Assortiment complet de LINGES à bon marché pour marchés de campagnes et pour détaillants. Ceux qui achètent en gros et pour du comptant, feront bien de venir examiner le "STOCK" avant d'acheter ailleurs.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

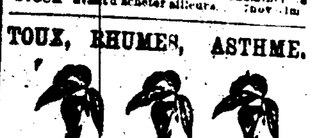

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens.
Préparé et à vendre par R. LAPLACE, Pharmacien, 25 et 75 Champs Elysées.
Prix du flacon, $1. On le trouve dans les principales pharmacies.

Voiliers, etc. CASSIDY & MILLER,
VOILIERS et agents pour la vente de duck, de coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 66 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.

Avis.
LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à J. O. FUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis, No 22 de la rue Carondelet, N. O., Boîte 2207 du bureau de la poste.

L. GIROT, Tailleur et marchand de linge fait, Au No 11 de la RUE DU CAMP.
AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché. Il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des derniers genres.
Le linge de la maison est coupé par M. Girot lui-même.

JOS. DAVID, 127 Vieille Levée ou Decatur, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc.
En main un assortiment général de Groceries: Vins, Liqueurs, etc. etc.
Avances libérales faites sur toutes consignations.

THOMAS L. DIX, COURTIER D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE CHANGE, Au No 31, de la rue Carondelet. Bureau au fond.

JACINTO GIL, IMPORTATEUR —ET— MARCHAND DE LIQUEURS, EN GROS ET EN DÉTAIL, Nos 15 et 17 de la rue Dumaine, N.-Orléans.
A constamment en magasin un fort stock de liqueurs, vins et cordiaux de choix, qu'il vend, en gros et en détail aux plus bas prix du marché.

Charbon. Charbon. W. G. COYLE & CO.,
Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché. Bureau, No 18 de la rue Gravier. Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Jaille et Water.

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL. Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par H. & C. TYLER, Au No. 9 de la rue Carondelet, entre Canal et Commune.

COAL. COAL. COAL.
PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.
Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by H. & C. TYLER, No 9 Carondelet street, Between Canal and Common.

Charbon Mount Carbon
LIVRÉ dans tous les quartiers de la ville, A 65 CENTS le BARIL.
On garantit que les acheteurs en seront satisfaits.
WASHINGTON MORTON, Au No. 13 de la rue Gravier.

HY. J. MONTAGNET, (Successeur de ALP. LAINE, agent.) —Marchand de— CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.
Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Dépôt, sur la Levée, au ferry du 1er District. BUREAUX, No. 107 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.
Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre de ces endroits.

Charbon - Charbon - Charbon
P. & R. DeVERGES, Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet
Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel, livrés pour les familles, libres de frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Succursales—au No 40 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désiré.

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre à bas prix.
UNE GROCERIE, installations, &c. Il est à bien située et est mise au No 46 de la rue St Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. Un acquéreur aura le privilège d'un long bail. Pour les détails, s'adresser sur les lieux à Mme VEUVE CLARENS.

A Louer,
LA MAISON et le MAGASIN Nos 56 et 101, de la rue Royale, convenant à un marchand de marchandises sèches ou de modes. Conditions raisonnables. S'adresser à PETER MARCY, No 177, de la rue de la Commune.

A vendre ou à louer.
UNE belle maison sise rue des Remparts No 212, à des conditions avantageuses. S'adresser à la rue des Ursulines au premier.

A Vendre,
SIX arpents de belles CANNES à rejeton. S'adresser à MCGIBBON & ALLEN, coin Canal et [illegible].